PSG : Nasser al-Khelaïfi entendu comme témoin assisté sur l'« armée numérique » du club, nie toute implication

18/11/2026 à 10h25



Nasser al-Khelaïfi a été entendu le 17 septembre 2026, comme témoin assisté, par deux juges d'instruction à Paris dans l'enquête dite de l'« armée numérique » du PSG. L'audition, révélée le 17 novembre par Le Parisien et confirmée par l'AFP, porte notamment sur des fuites présumées d'informations confidentielles et des campagnes numériques visant des personnes considérées comme hostiles au club.

Les enquêteurs s'intéressent au rôle éventuel d'anciens responsables de la communication du PSG et d'une agence de communication soupçonnée d'avoir animé de faux comptes sur Twitter (désormais X) entre 2018 et 2020. Plusieurs autres protagonistes du dossier sont mis en examen.

Le président du PSG affirme ne pas avoir été impliqué dans ces opérations et dit ne pas avoir approuvé les contrats ou budgets concernés. Il était déjà partie civile dans un autre

volet de la procédure, sur lequel il avait été entendu en mai 2024.

Le statut de témoin assisté n’est pas une mise en examen : Nasser al-Khelaïfi n’est pas poursuivi pénalement dans ce volet de l’affaire à la date de l’audition rapportée.

Photographie d’archives de Nasser al-Khelaïfi : Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.

Sources : Le Parisien, 17 novembre 2026 ; 20 Minutes/AFP, 18 novembre 2026.